

**Conseil de gestion
du service commun de la documentation et des archives****Mardi 13 octobre 2020**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles D714-28 et suivants ;

Vu les statuts du service commun de la documentation et des archives du 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-76 du 17 septembre 2020 relatif à l'organisation de l'élection de représentants du personnel au Conseil de gestion du Service commun de la documentation et des archives ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****LOCALISATION ET COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE**

Le scrutin pour les élections au Conseil de gestion du Service commun de la documentation et des archives se tiendra dans les bureaux de vote dont la localisation exacte et la composition sont arrêtées comme suit :

✓ **> Bibliothèque Universitaire Belle-Beille - Carré pro**
Mardi 13 octobre 2020 de 9h à 17h
5, rue Le Nôtre | 49045 Angers

Présidente : Betty Le Corre
Assesseurs : Frédéric Desgranges - Catherine Dupuy

✓ **Bibliothèque Universitaire Saint-Serge - Bureau de la
Responsable administrative (Bureau de vote central)**
Mardi 13 octobre 2020 de 9h à 17h
11, allée François Mitterrand | 49100 Angers

Président : Damien Hamard
Assesseurs : Claire Breton - Maryse Prieur

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO